



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 58369

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes. Le traité de Rambouillet, signé en octobre 1990, prévoyait d'apurer ce contentieux. Il lui demande de bien vouloir préciser où en est actuellement ce dossier, et si le groupement de défense qui s'est constitué à ce sujet sera associé aux réunions du comité d'experts mis en place pour traiter cette affaire.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu attirer mon attention sur la question du remboursement des porteurs de titres russes. Comme vous le savez, ce dossier, qui s'inscrit dans le cadre plus général des contentieux financiers entre la France et la Russie, est suivi avec une attention particulière par le Gouvernement français. Nos deux pays, conformément à l'article 22 du traité entre la France et la Russie, signé le 7 février dernier à Paris, se sont engagés à s'entendre dans les meilleurs délais sur le règlement de ces contentieux. Je vous ai fait part récemment de notre souhait de tenir prochainement des réunions de travail avec la partie russe afin de procéder à un réexamen de l'ensemble du dossier. J'en ai informé M Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, dont les services sont également compétents sur ces questions, ainsi que M Andreï Kozyrev, ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Mon département ministériel ne manquera pas de tenir au courant les porteurs d'emprunts russes, par l'intermédiaire du groupement chargé de défendre leurs intérêts, de l'évolution des discussions. Pour ma part, je suis disposé d'ores et déjà, avant même la tenue de ces réunions, à recevoir M Champenois, président du groupement national de défense des porteurs de titres russes.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58369

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2386